



MAIRIE DE LACENAS

1 ♦ PROCÈS VERBAL ♦ CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lacenas, dûment convoqués le 19 juin deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Mme Catherine RABOURDIN, Maire.

<u>Présents</u>	:	Catherine RABOURDIN, Maire ; Virginie BERNARD, Jean-François GRIZARD, Sylvain ROSIER, Laurent VILGICQUEL, adjoints ; Xavier BLANCHARD, Géraldine COLLIGNON, Maryline COMBIER, Véronique DUCROS, Benjamin GASQUET, Guy SOBRIER.				
<u>Excusé(s)</u>	:	Paula BIALKA – Pouvoir Virginie BERNARD Thierry DEMULE – Pouvoir Virginie BERNARD Franck PORRECA – Pouvoir Jean-François GRIZARD				
<u>Absent(s)</u>	:					
<u>Membres en exercice</u>	:	14	<u>Présents</u> :	11	<u>Votants</u> :	14
<u>Secrétaire de séance</u>	:	Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, Véronique DUCROS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.				

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 mai 2025, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Lacenas, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine RABOURDIN, Maire.

Étaient présents :

Catherine RABOURDIN, Maire, Virginie BERNARD, Jean-François GRIZARD, Laurent VILGICQUEL, adjoints ; Xavier BLANCHARD, Géraldine COLLIGNON, Maryline COMBIER, Véronique DUCROS, Thierry DEMULE, Benjamin GASQUET, Guy SOBRIER.

Étaient excusés :

Paula BIALKA	:	Pouvoir Virginie BERNARD
Sylvain ROSIER	:	Pouvoir Jean-François GRIZARD

Secrétaire de séance : Géraldine COLLIGNON

Le Maire expose ce qui suit :

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2025 a été adressé aux conseillers municipaux. Ce compte rendu relate fidèlement les débats et les décisions prises lors de cette séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2025 en apportant la modification du point 6 relatif à la demande de subvention présentée auprès de la DRAC. Il est demandé de remplacer les termes « suites à la validation du projet de rénovation de la Chapelle Saint-Paul » par les suivants « Suite à la validation des phases 1 et 2 du projet de rénovation de la Chapelle Saint-Paul ».



MAIRIE DE LACENAS

2 - RENOUVELLEMENT DU SECOND PLACEMENT SUR UN COMPTE À TERME

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Pour rappel, la commune a perçu courant avril 2024, la somme de 60 769€ représentant la dernière partie de la vente des vignes (STEPHAN/BRAILLON).

Par délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2024, la somme de 60 000 € a été placée sur un Compte à Terme.

Ce dernier vient d'arriver à son terme avec la génération de la somme de 2070 € d'intérêts.

Il convient donc de décider si cette somme doit faire l'objet d'un nouveau placement sur un compte à terme.

Le placement se faisant par tranche de 1 000€, il sera placé la somme de 60 000€.

Nous pouvons mentionner un taux à titre indicatif, en utilisant la formulation suivante :
"à titre informatif, au mois de juin 2025, les comptes à terme d'une durée de 12 mois bénéficient d'une rémunération annuelle de 1.86% (taux nominal)"

Nature du contrat : Compte à terme
Durée du placement : 1 an
Origine des fonds : Aliénation de 3 éléments du patrimoine :

Vente des Vignes à : **M. STEPHAN**
Montant : 38 390€
Date de vente : 04/04/2024
Surface totale : 02 ha 47 a 83 ca

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
PORTE DES PIERRES DORÉES 69400 LIEU-DIT BOIS FRANC - JARNIOUX				
101	B	707	BOIS FRANC-JARNIOUX	01 ha 87 a 59 ca
101	B	83	BOIS FRANC-JARNIOUX	00 ha 18 a 95 ca
101	B	84	BOIS FRANC-JARNIOUX	00 ha 27 a 70 ca
101	B	503	BOIS FRANC-JARNIOUX	00 ha 13 a 59 ca

Surface totale : 01 ha 36 a 07 ca

LACENAS ET DIVERS LIEUXDITS			
B	569	BOIS FRANC	00 ha 36 a 60 ca
B	570	BOIS FRANC	00 ha 86 a 25 ca
B	781	FONT FROIDE	00 ha 13 a 22 ca

Vente des vignes à : **M. BRAILLON**
Montant : 22 379€
Date de vente : 21/03/24
Surface totale : 02 ha 23 a 79 ca

Section	N°	Lieudit	Surface
B	0561	BOIS FRANC	00 ha 36 a 00 ca
B	0767	LES PARELLES	01 ha 53 a 11 ca
B	0769	LES PARELLES	00 ha 34 a 68 ca



MAIRIE DE LACENAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** le placement de la somme de 60 000€ (soixante-quatre mille euros) provenant de l'aliénation de 2 éléments du patrimoine sur un compte à terme.
- **DE SOUSCRIRE** à ce titre un placement de trésorerie sur un compte à terme ouvert auprès de l'État (Trésor Public), avec le capital garanti, les intérêts fixés à la souscription au taux nominal consenti aux collectivités locales à la date d'ouverture de ce dernier.
- **DE FIXER** la durée du placement à 12 mois.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer et exécuter le compte à terme susmentionné, y compris pour ce qui concerne, le cas échéant, un retrait anticipé des montants placés (le retrait partiel n'est pas possible).
- **PRÉCISE** que le taux appliqué en cas de retrait anticipé est le taux de la maturité immédiatement inférieure à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour d'ouverture du compte à terme.

3 - REVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Compte-tenu de l'augmentation du nombre d'enfants concernés par un P.A.I (alimentaire, respiratoire ou autre), le règlement intérieur des services périscolaires est modifié.

Cette mise à jour permettra d'abord de renforcer les protocoles existants ainsi que le niveau d'information du personnel municipal pour garantir la sécurité et le bien-être de tous les enfants ayant des besoins spécifiques.

Par ailleurs, compte-tenu de certains comportements répétitifs et irrespectueux de la part de certains élèves envers d'autres enfants et du personnel municipal, de nouvelles dispositions et sanctions seront applicables à la rentrée 2025.

Tout en privilégiant l'information et le dialogue avec les parents, ce cadre clair et équitable permettra de gérer les incivilités et favoriser un environnement plus serein et respectueux du vivre ensemble.

Ce nouveau projet de règlement a été préalablement étudié et validé par la Commission École.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur des services périscolaires.

4 - ADHESION À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION 30 MILLIONS D'AMIS – STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES ERRANTS

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été porté à la connaissance de la Mairie, la présence d'une dizaine de chats errants sur la commune.

Cette dizaine de chats est, notamment, composée de femelles avec des chatons.

En vertu des pouvoirs de police conférés à Madame la Maire, celle-ci doit jouer un rôle central dans la gestion des animaux errants, veiller à la fois à la sécurité et à la salubrité publique mais aussi au bien-être animal.

Aussi, au regard du nombre d'animaux évoqués dont la prise en charge devra se faire prochainement, Madame la Maire propose d'adhérer à la convention de partenariat avec l'association 30 millions d'amis pour une durée d'un an.



MAIRIE DE LACENAS

Cette convention engage la fondation 30 millions d'amis à régler 50% des frais de stérilisation et d'identification par puce électroniques sur la base des tarifs maximums facturés par le praticien partenaire.

De plus, les animaux identifiés par puce électronique seront au nom de la fondation 30 million d'amis.

La mise en place de la convention de partenariat nécessite un recensement du nombre d'animaux à faire stériliser et identifier pour l'année civile à venir.

La cotisation de la Mairie sera alors calculée sur le nombre d'animaux déclaré et à verser en amont du trappage de ces animaux. Étant précisé que des animaux pourront être rajoutés pendant l'exécution de la convention selon les mêmes conditions financières.

À titre informatif, ci-après le comparatif des coûts financiers engagés par la commune :

1/ Coût actuel d'une stérilisation et identification par notre cabinet vétérinaire :

Mâle = 110.25 € à charge pour la Mairie

Femelle = 150.25 € à charge pour la Mairie

À cela peuvent s'ajouter des frais supplémentaires compte tenu que les animaux sont actuellement identifiés au nom de la Mairie, celle-ci est tenue de supporter les frais liés à d'éventuelles complications.

(Exemple : frais liés suite à une infection après stérilisation = 147.15 €).

2/ Proposition de répartition des frais entre la fondation et la Mairie (avec un cabinet vétérinaire partenaire) :

Stérilisation et identification mâle = 100 €

Stérilisation et identification femelle = 120 €

Moyenne prise en charge = 110 €/animal

Prise en charge par la fondation = 55 €/animal

Reste à charge pour la Mairie = 55 €/animal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 12 voix pour et 2 abstentions** (M. COMBIER et JF. GRIZARD) :

- **APPROUVE** l'adhésion à la convention de partenariat avec l'association 30 millions d'amis.
- **AUTORISE** la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES

- DIA = aucune présentée lors de ce Conseil Municipal

- Élu référent des violences conjugales et intra-familiales :

Madame la Ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations a adressé une lettre à chaque Maire afin qu'il soit désigné un élu référent au sein de chaque commune. Son rôle sera d'être l'interlocuteur privilégié tant pour les victimes de violences que pour les partenaires locaux institutionnels et associatifs afin d'aider et accompagner les personnes concernées.

- Information sur la permanence mobile de l'Agglomération de Villefranche-sur-Saône qui se tiendra le 27 juin 2025 de 16h30 à 17h30 sur la place du Marché à Lacenas.

Cette permanence a pour objectif de présenter les différents domaines d'intervention et de compétence de l'Agglomération de Villefranche et d'échanger avec les Lacéniens.

- Information sur le festival Beaujolais Day's et sur le Marathon du Beaujolais 2025.



MAIRIE DE LACENAS

Le Beaujolais Day's marque le jour de la sortie du Beaujolais nouveau.
Pour cela, la commune de Lacenas accueillera plusieurs manifestations.

Le jeudi 20/11/2025

12h : Présentation du Beaujolais Nouveau au Cuvage des Compagnons

Après-midi : Dégustation de Beaujolais Nouveau

Soirée : Soirée organisée par le Progrès au Cuvage des Compagnons

Le Vendredi 21/11/2025

En soirée : Pasta Party au Cuvage des Compagnons

Le Samedi 22/11/2025

Passage du Marathon du Beaujolais : 21 km, 13km

En parallèle, la course des enfants est renouvelée cette année avec l'arrivée prévue au Cuvage des Compagnons.

Le Dimanche 23/11/2025

Passage des 3 Trails du Marathon du Beaujolais sur la commune de Lacenas (42 km, 21km et 13 km).

Levée de la séance : 19h52

Secrétaire de séance

Véronique DUCROS

Le Maire

Catherine RABOURDIN



MAIRIE DE LACENAS

Procès-verbal publié sur le site de la mairie <https://mairie-lacenas.fr> le 27/06/2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/06/2025

NUMÉRO	OBJET	DÉCISION DU CONSEIL
2025-040	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025	APPROUVÉ
2025-041	RENOUVELLEMENT DU SECOND PLACEMENT SUR UN COMPTE À TERME	APPROUVÉ
2025-042	REVISION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES	APPROUVÉ
2025-043	ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS CONCERNANT LA STÉRILISATION ET L'IDENTIFICATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES ERRANTS	APPROUVÉ

Catherine RABOURDIN
Maire



MAIRIE DE LACENAS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Signatures

Catherine RABOURDIN		Maryline COMBIER	
Sylvain ROSIER		Thierry DEMULE	
Jean-François GRIZARD		Véronique DUCROS	
Virginie BERNARD		Benjamin GASQUET	
Laurent VILGICQUEL		Franck PORRECA	
Paula BIALKA		Guy SOBRIER	
Xavier BLANCHARD			
Géraldine COLLIGNON			